

Questions orales

Je pense par exemple au nouveau programme des aliments fourragers qui n'existait pas lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il y a quatre ans. Même si le nombre d'agriculteurs et d'éleveurs qui en profitent n'est pas aussi élevé que je le souhaiterais, la valeur du programme devient de plus en plus apparente à mesure que le temps passe.

De plus, en matière d'assurance-récolte, de nouvelles solutions ont été envisagées. On a étudié la possibilité de modifier le régime d'assurance-récolte pour le rendre mieux adapté aux besoins. Une façon d'y arriver—qui ne plaît pas aux provinces mais qui plaira peut-être au nouveau parti démocratique—consiste à mettre au point de plus en plus de programmes véritablement tripartites.

Aucune raison ne s'oppose à la mise en oeuvre de programmes tripartites dans le secteur agricole puisqu'il s'agit d'un domaine où les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent la responsabilité. De fait, le gouvernement fédéral assume très bien sa part de responsabilité depuis quatre ans. Malheureusement, on ne peut en dire autant de certaines provinces.

LA RÉUNION PROCHAINE DES MINISTRES FÉDÉRAL ET
PROVINCIAUX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, nous devons abandonner la formule des programmes spéciaux à laquelle le gouvernement a dû recourir. Cette question figurera-t-elle à l'ordre du jour de la réunion des ministres de l'Agriculture?

Par ailleurs, le ministre va-t-il présenter à ses homologues une proposition concernant la promotion d'une industrie canadienne de l'éthanol?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député semble dénigrer les programmes spéciaux que les agriculteurs canadiens me donnent l'impression d'apprécier au plus haut point. En effet, ceux-ci ont bénéficié de programmes de 1 milliard en 1986-1987 et de 1,1 milliard en 1988. Il s'agit évidemment des paiements versés en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Grâce à ces programmes, beaucoup d'agriculteurs ont pu garder leurs terres.

Il y a aussi eu des plans à long terme, dont le programme de fourrage, que je viens de mentionner, et le programme quinquennal d'aide à l'industrie laitière que l'ancien gouvernement a été incapable de mettre en oeuvre.

Quant à la question de l'assurance-récolte, si ma mémoire est bonne, elle figure à l'ordre du jour et nous nous en occupons.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LA VENTE DE SOCIÉTÉ D'ÉTAT—LA CONFIDENTIALITÉ EXIGÉE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est en train de vendre deux

sociétés de télécommunications, chacune valant plus de 200 millions dollars, soit la Northwest Telecommunications et la Terra Nova Communications de Terre-Neuve. Certaines questions ont été soulevées quant à la procédure employée par le gouvernement pour cette vente.

Je pose ma question au ministre des Transports. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi chacun des acheteurs éventuels a dû faire un serment de confidentialité, s'engageant à ne jamais divulguer les détails de son offre? Ils ont même également dû s'engager à ne pas dire aux employés quelle société ils représentaient lorsqu'ils allaient visiter les lieux.

Pourquoi tous ces secrets? Quels intérêts protège-t-on de cette façon? Ce ne sont certainement pas ceux des employés et des localités touchés par cette vente.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a beaucoup d'intérêts à protéger. Les offres d'achat de ce genre doivent être faites dans la confidentialité. La première raison, c'est pour empêcher le lobbying puisque tous les acheteurs éventuels ne sont pas tous en mesure d'en faire. Nous considérons que le fait de garder les offres confidentielles évitera qu'un acheteur éventuel soit plus avantageux qu'un autre.

Beaucoup des sociétés qui présentent des offres d'achat sont inscrites à la Bourse et risqueraient d'enfreindre le règlement. Je crois que mon collègue comprendra cela. Il s'agit de raisons relativement complexes, mais elles visent à protéger les offres d'achat. C'est pourquoi on a procédé de cette façon dans le cas du CN.

LE REPORT DE LA DATE LIMITE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Non, monsieur le Président, ce n'est pas la pratique habituelle. On veut inutilement cacher quelque chose. Certains pourront soutenir que les intérêts que l'on cherche à protéger sont ceux des lobbyistes progressistes-conservateurs qui représentent certains investisseurs désireux d'acquiescer ces entreprises. Ce sont leurs intérêts à eux que l'on veut protéger et non pas ceux des employés ou des localités touchés.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi on a repoussé la date limite qui était fixée au 15 juillet? Qui a demandé de changer cette date? Pourquoi? Est-ce parce que la Chambre ne siègera plus et que la décision qui doit être prise par le Cabinet ne pourra alors plus être examinée publiquement à la Chambre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je prenais le député de Gander pour un homme sensé. Sur ces questions il en impose. Dans d'autres domaines, je ne pourrais pas me prononcer, mais sur le sujet qui nous occupe, on peut dire qu'il est un homme sensé. Pour cette raison, je sais qu'il conviendra avec moi que la confidentialité est tout indiquée en l'occurrence.